

COMpte RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 29/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : EYFFRED Guy, GONZALEZ Jean José, HONNORAT Cédric, LAUTARD Yvan, MASSE Karine, PASCAL Suzanne, SAUVAN ACHARY Marie Madeleine.

Représentés : BONNET Jean Charles par PONS BERTAINA Viviane et ROBUTTE Damien par GONZALEZ Jean José.

Secrétaire de séance : Guy EYFFRED.

ORDRE DU JOUR :

1^{ère} délibération : enquête publique unique – mise en conformité des captages de la source du Casset et du forage du Lacet.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur Cédric HONNORAT, lequel directement concerné était sorti, de l'arrêté préfectoral n° 2023-201-002 du 20/07/2023 portant ouverture d'une enquête publique unique sur le territoire de la Commune de Méailles, durant 18 jours consécutifs – du 25 septembre 2023 à 9 heures au 12 octobre 2023 à 11h30 - préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection,
- l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution publique destinée à la consommation humaine et de prélèvement de l'eau valant récépissé de déclaration de prélèvement d'eau,
- la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération en vue de la mise en conformité des captages de la source du Casset et du forage du Lacet

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le principe de cette enquête publique et de formuler un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des présents, l'enquête publique et donne un avis favorable aux opérations projetées.

Approuvé à l'unanimité des présents (Cédric HONNORAT, étant sorti, n'a pas pris part au vote).

2^{ème} délibération : Aménagement et sécurisation du nouveau forage du Lacet – demande de subventions.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation du nouveau forage du Lacet. Cette opération a été inscrite dans le contrat départemental de solidarité territoriale 2021/2023.

Le montant des travaux s'élève à 45 025 € hors taxes plus 11% pour imprévus, assistance à maîtrise d'ouvrage et divers (4 953.00 €) soit un total de 49 978.00 € hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

Montant de l'opération	49 978 € HT
Subvention Département 19.84 %	9 916 €
Subvention Agence de l'Eau 50 %	24 989 €
Autofinancement Commune 30.16 %	15 073 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis et le plan de financement,
- décide de la réalisation des travaux,
- sollicite l'aide du Département et de l'Agence de l'Eau pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe eau et assainissement.

Approuvé à l'unanimité.

3^{ème} délibération : Mise en place de la protection de la source du Casset – demande de subventions.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de mise en place de la protection de la source du Casset. Cette opération a été inscrite dans le contrat départemental de solidarité territoriale 2021/2023.

Le montant des travaux s'élève à 31 960 € hors taxes, plus 15% pour imprévus, assistance à maîtrise d'ouvrage et divers (4794.00 €) soit un montant total de 36 754.00 € hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

Montant de l'opération	36 754 € HT
Subvention Département 19.84 %	7 292 €
Subvention Agence de l'Eau 50 %	18 377 €
Autofinancement Commune 30.16 %	11 085 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis et le plan de financement,
- décide de la réalisation des travaux,
- sollicite l'aide du Département et de l'Agence de l'Eau pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe eau et assainissement.

Approuvé à l'unanimité.

4^{ème} délibération : RPQS 2022 du service des ordures ménagères de la CCAPV.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères de l'année 2022 adopté par la CCAPV lors de sa séance du 27 juin 2023.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce document.

5^{ème} délibération : RPQS 2022 du SPANC de la CCAPV.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non-collectif de l'année 2022 adopté par la CCAPV lors de sa séance du 27 juin 2023.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce document.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance.